



## Division prévention criminalité

### **Le téléchargement de musique, jeux vidéo et autres films sur Internet**

Beaucoup d'Internauts téléchargent de la musique, des jeux vidéos et des films sur Internet par le biais, entre autres, de logiciels Peer-to-Peer, (P2P). Ces logiciels permettent de mettre en réseau les ordinateurs des personnes intéressées et d'échanger et partager des fichiers, comme des morceaux de musique ou des films.

**Partager ses fichiers de musique ou ses films sur Internet et les mettre à disposition de tous constitue un délit. De même, le commerce de données acquises par ce biais est punissable.**

Toute offre de fichiers musicaux sans autorisation préalable des ayants droits est illégale d'après la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). Une telle infraction peut entraîner des dommages et intérêts (art. 62 LDA) et des sanctions pénales (art. 67 et 69 LDA). En Suisse, le téléchargement est encore autorisé uniquement à des fins personnelles.

*"Une Tessinoise de 18 ans a été condamnée à 30 jours amende avec deux ans de sursis pour avoir partagé illégalement sur Internet 270 films et 4'200 chansons. La jeune femme n'a pas fait appel. (réf Tsr.ch "Piratage : une condamnation qui fera jurisprudence, 06.01.2010)".*

### **Les systèmes Peer-to-Peer, les fichiers pornographiques et les virus ?**

En participant à ces échanges de fichiers de données sur Internet par le biais de système Peer-to-Peer, vous risquez, sans le vouloir, de télécharger des fichiers pornographiques interdits (pédophiles, zoophiles, etc...) et des virus.

**Télécharger des images pornographiques interdites comme des scènes pédophiles ou zoophiles (actes sexuels avec des animaux) est un délit poursuivi d'office (art. 197 CPS). Il faut se rappeler que sur Internet, l'identification de votre ordinateur est toujours possible.**

### **Conseils !**

- Ne pas partager ses fichiers musicaux ou ses films sur Internet !
- Respectez la loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) !

### Liens utiles :

- CPS : [http://www.admin.ch/ch/fr/rs/311\\_0/a197.html](http://www.admin.ch/ch/fr/rs/311_0/a197.html)
- SUISA : <http://www.suisa.ch/fr/suisa/le-droit-d-auteur/en-bref/>
- TSR : <http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=200001&sid=11675109>
- Le Matin : <http://www.lematin.ch/actu/suisse/pedophiles-suisse-arretes-dizaines-internet-132364>

## Jeunes gitans Roms - la série continue !

Les jeunes gitans Roms deviennent de plus en plus audacieux. En pratiquant toujours la méthode de la collecte pour les sourds-muets, certains de ces individus, agissant par couple, se tiennent devant les bureaux de poste ou de banque. Ils observent les clients de ces établissements, puis les interpellent pour leur demander un don. Certains de ces individus ont ainsi profité de dérober plusieurs milliers de francs à des donateurs.

## Conseils !

- Ne vous laissez pas distraire !
- Prêtez une attention toute particulière aux personnes qui peuvent vous observer lors de retraits en espèces aux distributeurs et aux guichets !
- Marchez d'un bon pas !
- Mettez votre porte-monnaie ou votre sac à main bien contre vous et tenez le fermement !
- Accompagnez vos aînés pour aller chercher de l'argent !
- Dans les cas où ces gens viennent mendier dans les immeubles, mettez un verrou avec entrebâilleur à la porte d'entrée de votre appartement !  
Cette serrure empêche, une fois la porte entrouverte, de pénétrer plus avant dans l'appartement. C'est un système de prévention très utile pour les personnes âgées !
- En cas de vol, faites bloquer le plus rapidement possible la carte en téléphonant aux services bancaires ou postaux concernés.

Retrouvez nos messages de prévention sur le site de la Police cantonale  
[www.police.vd.ch](http://www.police.vd.ch)



[www.petitchaperonrouge.com](http://www.petitchaperonrouge.com)

[Cliquez sur ce lien pour lire le magazine de la Polcant](#)

Le site de la Div prév,  
maintenant avec rubrique  
cinéma et âges conseillés

Pour obtenir plus d'information ou des conseils, contactez les gérants de sécurité :

Région Est, Aigle : Adj Borloz Christian, 021 557 88 05  
Région Ouest, Rolle : Adj Genton Etienne, 021 557 44 66  
Région Nord, Yverdon : Adj Mermoud Willy, 024 557 70 27  
Région Lausanne Ouest : Adj Perruchoud Gilles, 021 644 83 36  
Région Lausanne Est : Cpl Moser Yves, 021 644 82 77